

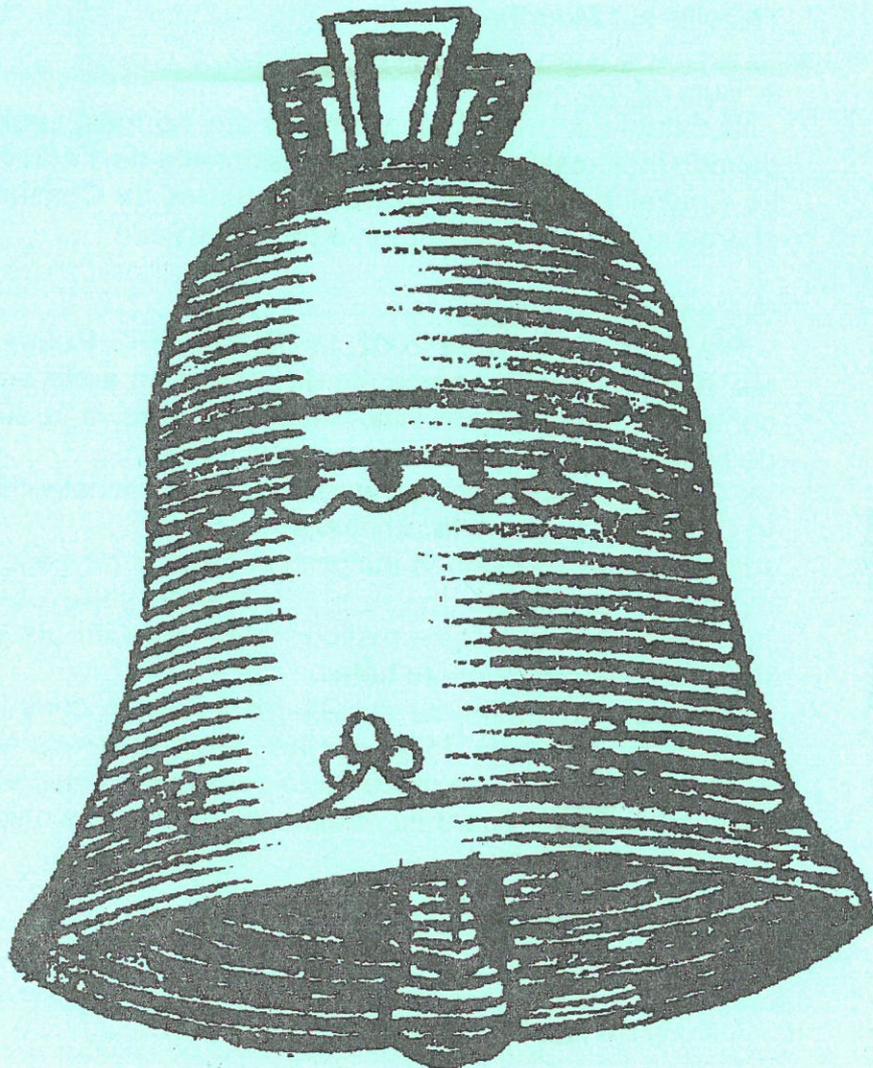
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

MARS 2002 N°409



EN DIRECT DU CONSEIL

Excusés : Mme MICHEL Catherine, Mr MARCOT Alexis

Les élus étaient réunis le jeudi 7 mars et ont examiné les affaires suivantes :



1. Conseil Municipal Junior

M. Dominique THIRIET, Adjoint fait le point sur l'état d'avancement de ce dossier dont l'objectif est la création éventuelle d'un Conseil des Jeunes Inter Communal LACHAPELLE- THIAVILLE.

2. Logement à louer

La maison du 11 Rue de la Libération pourrait devenir vacante dans les prochaines semaines. Le Conseil décide de mettre à nouveau cette maison en location selon les modalités arrêtées lors du Conseil Municipal du 1^{er} février 2002. A savoir 292.43 Euros par mois, hors charges. Caution d'un mois de location. La priorité sera donnée aux familles ayant 3 enfants (2 à défaut) de moins de 10 ans scolarisables à l'école de Thiaville sur Meurthe.



3. Droit de préemption

Le Conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption concernant l'immeuble de M.ROQUEBERNOU, 2 Rue du Moulin à Thiaville sur Meurthe.

4. Buts de football

Ils datent de 1977 et ne sont plus aux normes. Leur remplacement est devenu inéluctable. Dépense prévisionnelle de 1.168 € H.T. Le Conseil sollicite une subvention auprès du Conseil Général (49%) et charge le Maire de constituer le dossier utile.



5. Conteneurs à verre

Par lettre du 8 février 2002, la Ste MINERIS Route de Gironcourt à St MENGE 88170 nous demande de prévoir un autre emplacement pour le conteneur actuellement situé Rue de l'Eglise, à la suite d'un arrachage de fil par la grue lors de la dernière vidange.

Le Conseil décide que ce conteneur sera prochainement installé Rue de la Côte, un peu avant le cimetière.

Afin d'assurer une bonne intégration dans le paysage, mais surtout pour éviter une dispersion toujours possible de verre cassé sur le sol, une haie vive ou une clôture rustique sera mise en place afin d'éviter tous risques aux piétons ou au bétail.

Par ailleurs, le conteneur actuellement installé dans le virage de la Rue du Moulin sera sans doute déplacé dans quelques temps, compte tenu de la possible mise en place du tri sélectif qui imposera un emplacement plus imposant en égard au nombre de conteneurs utiles.



THIAVILLE PROPRE ET FLEURI.....PENSEZ-Y !



6. Assainissement non collectif

La future communauté de communes du canton de BACCARAT, en cours de création, envisage de prendre la compétence « Contrôle de l'assainissement autonome ».

Le Conseil choisit, en conséquence, de surseoir à l'adhésion directe de la commune au Syndicat puisque dans quelques mois la communauté de communes créée aura cette compétence.

(Voir plus loin article spécifique)

7. Budgets

Les comptes administratifs ci-après ont été votés, hors la présence du Maire, sous la présidence de M. Michel GEORGES 1^{er} Adjoint.

Les budgets ont été votés sous la présidence du Maire

▪ Caisse des Ecoles

* Compte administratif 2001

dépenses	9.733,53 F
recettes	13.665,00 F

Soit un excédent de 3.931,47 F pour l'exercice 2001.

A ajouter l'excédent de l'exercice 2000 (8.611,85 F) soit un excédent global de 12.543,32 F (1.912€22).

* Budget prévisionnel 2002

Il est équilibré en recettes / dépenses à 4.673.00 €

▪ Centre Communal d'Action Sociale

* Compte administratif 2001

Dépenses	13.553.23 F
Recettes	15.623.33 F

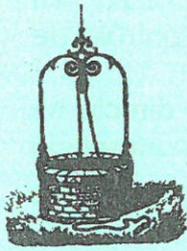
Soit un excédent de 2.070.10 F pour l'exercice 2001. A ajouter l'excédent de 7.418.76 F de l'exercice 2000, soit un excédent global de 9.488.86 F (1.446.57 €).

* Budget prévisionnel 2002

Il est voté en équilibre recettes / dépenses à 5.576.56 €



LES FLEURS..... LE CŒUR.....



▪ Eau

* compte administratif 2001

• section fonctionnement :

dépenses	216.444.71 F
recettes	240.632.70 F

Soit un excédent de 24.187.99 F pour l'exercice 2001. A ajouter l'excédent de 15.460.44 F de l'exercice, soit un excédent global de 12.543.32 F (1.912.22 €).

* section investissement

dépenses	189.805.44 F
recettes	159.299.80 F

Soit un déficit de 30.505.44 F pour l'exercice 2001 couvert par ponction sur l'excédent de la section de fonctionnement.

* Budget prévisionnel 2002

Il est établi et voté en équilibre recettes/dépenses à 44.244.36 € en fonctionnement et à 11.722.33 € en investissement.

▪ Forêts

* compte administratif 2001

* section fonctionnement

dépenses	692.204,14 F
recettes	1.106.088,63 F

Soit un excédent pour l'exercice 2001 de 413.884,39 F, excédent 2000 reporté 307.707.08 F soit un excédent total de 721.591,47 F.

* section investissement

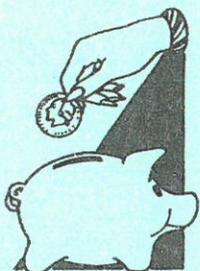
dépenses	216.568,63 F
recettes	0,00 F

Soit un déficit de l'exercice 2001 de 216.568,63 F qui sera couvert par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement.

* Budget prévisionnel

Il est établi et voté en équilibre recettes/dépenses à 119.395,00 € en fonctionnement et à 26.172,00 € en investissement.





▪ Assainissement

* compte administratif 2001

* section fonctionnement

Dépenses 288.915,25 F

Recettes 133.864,50 F

Soit un déficit de 155.050,75 F pour l'exercice 2001, à ajouter au déficit de 122.165,51 F de l'exercice 2000, soit un déficit global de 277.216,26 F soit 42.261,35 €.

* section Investissement



Dépenses 1.030.158,63 F

Recettes 1.459.356,56 F

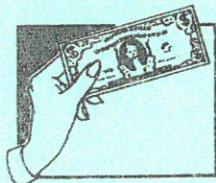
Soit un excédent de 429.197,93 F pour l'exercice 2001 à cumuler à l'excédent de 107.078,62 F de l'exercice 2000. Les restes à réaliser en dépenses étant de 449.901,22 F et en recettes de 290.000 F, l'excédent est ramené à 376.375,33 F soit 5.378,05 €.

* budget prévisionnel

Il est voté en équilibre recettes / dépenses à 80.152 € en fonctionnement et à 102.379 € en investissement.

▪ Impôts locaux 2002

Compte tenu du taux d'inflation des 12 derniers mois mais soucieux par ailleurs de gérer au mieux la pression fiscale sur les habitants après la majoration de l'an passé, les élus décident de limiter, pour cette année, l'augmentation à 3% de la part communale des 4 impôts locaux.



Les taux appliqués seront donc de :

- Taxe d'habitation 6.66% au lieu de 6.47% attendu 21.778,00 €
 - Foncier bâti 7.98% au lieu de 7.75% attendu 17.556,00 €
 - Foncier non bâti 23.19% au lieu de 22.52% attendu 2.550,00 €
 - Taxe professionnelle 11.98% au lieu de 11.63% attendu 25.158,00 €
- Soit pour l'ensemble des 4 taxes ci-dessus une majoration globale pour le budget de la commune de 1.956 €

THIAVILLE PLUS PROPRE, PLUS FLEURI..... TOUS ENSEMBLE....
ALLONS-Y!

8. Budget général de la commune

- Compte administratif 2001

- * section de fonctionnement

dépenses 1.860.199, 59 F
Recettes 2.230.613,85 F

Soit un excédent de 370.414,26 F pour l'exercice 2001. A ajouter l'excédent de 195.651,75 F de l'exercice 2000, soit un excédent global de 566.066,01 F soit 86.296, 21€.

- * section investissement

Dépenses 1.761.924,06 F
Recettes 391.559,00 F

Soit un déficit de 1.370.365,06 F pour l'exercice 2001 ramené à 342.202,71 F après affectation de l'excédent de fonctionnement 2000 de 1.028.162,35 F. Les restes à réaliser en dépenses étant de 397.660,81F et en recettes de 603.185,25F, le déficit est ramené à 136.678,27F soit 20.836,47€. On affecte 20.836,47€ au 1068 prélevé sur l'excédent de fonctionnement et on reporte 65.459,74€ en fonctionnement.

- * Budget prévisionnel en 2002

Il est établi et voté en équilibre recettes/dépenses à 406.220 € en fonctionnement et à 183.768 € en investissement.

9. Gaz de France

G.D.F informe la Mairie que c'est par erreur qu'il a été indiqué que la Rue de Bellevue serait desservie. IL n'en est rien, la rentabilité pour G.D.G n'étant pas suffisante, le nombre de branchements sollicités étant trop faible. Un courrier sera adressé prochainement par G.D.F aux demandeurs pour leur annoncer cette mauvaise nouvelle.

10. Eglise

Le bureau VERITAS a remis son rapport concernant les installations électriques et le chauffage. Les améliorations souhaitées et mises aux normes seront réalisées courant 2002. Par ailleurs 2 téléphones seront installés (une seule ligne) un dans le porche d'entrée et l'autre salle St Joseph. Ces appareils seront limités à l'appel des services d'urgence et de secours uniquement.



LE CADRE DE VIE, LE VOTRE AUSSI... C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

11. Grande salle

Les travaux se poursuivent. France Télécom installera une ligne téléphonique avec appel possible pour les seuls numéros des services d'urgence et de secours.

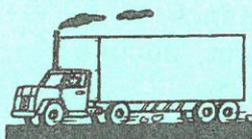
12. Intercommunalité

Le point de cet important dossier est effectué. Les élus qui appartiennent aux diverses commissions créées font le point des travaux et de l'avancement des dossiers. La communauté de communes dite "Communauté de Communes du Cristal" pourrait être créée en juin de cette année.



CHEMIN DE GRANDRUPT

Il avait été remis en l'état en 2001. Avec le gel et le passage de véhicules légers qui roulent bien trop vite mais surtout la circulation de nombreux poids lourds y compris des grumiers, la chaussée est désormais totalement dégradée et les trous y sont particulièrement nombreux. Cette situation, après avis du Syndicat du Parc d'Activités, implique que la circulation des engins de 3 tonnes 5 et plus soit interdite sur ce chemin dès parution de ce bulletin. Cette interdiction ne s'appliquera pas aux engins de collecte des ordures ménagères, aux engins agricoles, aux engins allant et venant de la St WITUB et ceux utiles aux travaux à réaliser dans la zone. Les cas non prévus ci-dessus pourront faire l'objet d'une autorisation de la Mairie pour des circonstances particulières.



Il convient de redire que ce chemin doit être déplacé lorsque la totalité des travaux de la zone sera terminée ce qui explique de ne pas investir des sommes considérables pour sa remise en état sur son actuel tracé. Cependant, une réfection légère et provisoire sera tentée dès les beaux jours revenus.

Enfin la circulation sera limitée à 30 kms /heure pour tous les véhicules.

ASSAINISEMENT NON COLLECTIF

Il s'agit des immeubles qui ne sont pas raccordés au réseau public avec traitement à la station d'épuration de Raon l'Etape et qui sont situés pour l'essentiel rue des Vosges après le chemin de la décharge (environ) jusqu'au passage à niveau, chemin de Grandrupt, Bellevue, Haut de Fagnoux, Passage des vaches, Hayottes, Petit Paris. Le contrôle tous les deux ans des systèmes d'assainissement chez les particuliers entrera en vigueur en Meurthe et Moselle dès cette année. La commune de Thierville adhèrera via la future Communauté de communes au Syndicat Départemental créé spécialement à cet effet via la future Communauté de Communes. Le Syndicat assurera 2 tâches essentielles. A savoir :

- 1 Instruction des permis de construire pour lesquels un assainissement autonome est nécessaire. Un avis sur le process

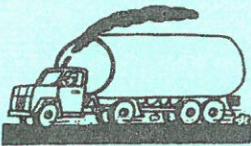




préconisé par le bureau agréé sera fourni par le Syndicat au Maire qui pourra ainsi se prononcer en parfaite connaissance et indiquer à son tour, sa position à la DDE chargée d'instruire le permis de construire. Par ailleurs, les études diagnostic pourront faire l'objet d'un examen par le Syndicat pour les communes qui le souhaitent. Les divers problèmes d'eau et d'assainissement seront également traités et l'aide et le conseil utile aux élus sera assuré.

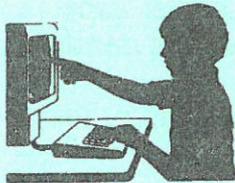
Cette partie du service sera financée par une adhésion des communes qui devront payer sur leur budget, chaque année, une somme de 50 F par fosse septique (avec minimum de 10 fosses et maximum de 50 fosses par communes)

2 Contrôle des installations d'assainissement autonome. Ce contrôle sera effectué par un agent du Syndicat. Un relevé des installations sera réalisé sous forme de plan. Un rapport sera remis au Maire à charge pour ce dernier d'intervenir auprès du propriétaire pour faire effectuer le bon entretien, la remise en état, etc... des installations. Eventuellement, en cas non intervention du propriétaire, le Maire établira le procès verbal utile et le transmettra au Procureur de la République Le contrôle seul (sans l'entretien) sera facturé au propriétaire par le Syndicat : 500 F par contrôle. Le propriétaire pourra, s'il le juge utile répercuter cette dépense sur le ou les locataires de l'immeuble contrôlé. Bien évidemment, l'installation de l'assainissement autonome, les réparations, la maintenance et le contrôle tous les deux ans étant payés par le propriétaire, aucune redevance, sauf cas d'exception ne sera à payer à la commune.



SCOLARISATION AU COLLEGE DE RAON

Faisant suite aux démarches effectuées auprès des Principaux des Collèges de Baccarat et Raon, auprès des Inspections académiques d'Epinal et Nancy et auprès des Conseils généraux 54 et 88, le Maire a été avisé téléphoniquement que la participation financière réclamée à la commune ne sera plus demandée que pour l'exercice 2003/2004 avec un solde léger et définitif pour l'exercice 2004/2005. La situation étant réglée, le dossier sera clos dès confirmation écrite par le Conseil Général 88.



ORNER, NETTOYER, FLEURIR.....A REFLECHIR SANS TARDER

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

Association jeunesse et loisirs :

Inscription RUCHE AVRIL 2002

Les inscriptions se feront le vendredi 29 mars 2002 de 16 H à 18 H à l'annexe : Apporter le carnet de santé et n° CAF.



R.C.M

R.C.M 97.6 ,votre radio locale, fera une émission spéciale « JEAN JACQUES GOLDMANN » le vendredi 22 mars à partir de 20h00 avec en plus de nombreux lots comme des albums ou des vidéos à gagner !

PROCHAINES MANIFESTATIONS

27/03 : Belote – Club de l'amitié
30/04 : Bal du Muguet - Association Familiale
04/05 : La Gueriotte

OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS



La prochaine collecte des objets ménagers aura lieu le vendredi 3 mai 2002. Merci de sortir les objets la veille.

CLIN D'OEIL

- Un jardinier s'installe dans son jardin avec un violon et commence à jouer un morceau très triste .Emu jusqu'au larmes, son voisin passe la tête au dessus de la clôture et l'interroge sur son concert improvisé :
 - Que faites vous là, mon cher voisin ?
 - Ben, vous le voyez bien, je joue de la musique.
 - Mais pour qui ? s'étonne le voisin.
 - Pour mes oignons, pardi ! Il m'ont fait assez pleurer. Alors j'ai décidé de me venger !

- Un brave homme monte dans sa voiture et, à peine installé, Commence à hurler :
 - Au secours, on m'a volé mon volant, mon tableau de bord, Mon changement de vitesse et même mes pédales !Puis, tout d'un coup, il se rend compte de sa distraction et soupire :
 - Ouf, j'étais assis sur le siège arrière!



Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

DOCUMENTS A CONSERVER

documents	Durée de conservation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Vie professionnelle</u> Bulletins de salaire Contrats et certificats de travail, lettres de licenciement Attestation Assedic 	<p>Jusqu'à la liquidation de votre retraite</p> <p>Pendant 30 ans et en tous cas jusqu'à votre retraite</p> <p>5ans</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Famille</u> Acte de naissance ou jugement d'adoption Contrat de mariage, livret de famille Jugement prononçant le divorce ou la séparation de corps Testament, titres et actes de donation, succession ou legs 	<p>Indéfinie</p> <p>Indéfinie</p> <p>Indéfinie</p> <p>Indéfinie</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Impôts Taxes</u> Avis d'imposition, déclaration de revenus Et justificatifs des réductions et déductions demandées Feuilles d'impôts locaux Redevance télévision 	<p>3 ans</p> <p>2 ans</p> <p>3 ans</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Banque</u> Relevés de comptes et talons de chèques Ordre de prélèvements automatiques 	<p>10 ans</p> <p>Pendant leur validité</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Assurance</u> Contrats d'assurance couvrant votre responsabilité (automobile, chef de famille, professionnelle) Quittance de primes ou avis d'échéance émanant de votre assureur et preuve de règlement 	<p>Indéfinie</p> <p>2 ans</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Santé S.S</u> Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé Justificatif de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales Bordereaux de versements des allocations familiales et décomptes de remboursement de Sécurité sociale Justificatifs de paiement des frais et honoraires médicaux 	<p>Indéfinie</p> <p>5 ans</p> <p>2 ans</p> <p>2 ans</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Logements</u> Factures EDF.GDF, factures de travaux Factures de téléphone, d'eau Constat ou état des lieux et surface corrigée Quittances de loyer Titre de propriété 	<p>10 ans</p> <p>2 ans</p> <p>Pendant la location</p> <p>5 ans</p> <p>Jusqu'à la revente</p>
<p>Renseignements fournis à titre indicatif</p> <p>Source : revue « contact du crédit mutuel ».février 2002</p>	

5^e VIDE-GRENIER

5^{ème} VIDE GRENIER LE DIMANCHE 12 MAI 2002



DIMANCHE
12 MAI



BUFFET
BUVETTE
ANIMATION

12 MAI 2002 8h00 - 19h00
ORGANISE PAR LE COMITE - 19110

Le Comité des Fêtes de THIAVILLE SUR MEURTHE organise son 5^{ème} Vide Grenier le dimanche 12 mai 2002 de 8h00 à 19h00 dans les rues du village et serait heureux de vous accueillir parmi ses exposants comme l'an passé.

Pour ce faire, il vous suffit de nous retourner le plus rapidement possible le bulletin d'inscription ci-joint.

En espérant vous retrouvez parmi nous pendant cette journée du 12 mai 2002 avec le soleil au rendez-vous.

La Présidente
Danièle HYPOLITE

Buffet - Buvette seront assurés sur place toute la journée

X

Bulletin d'inscription à retourner accompagné du règlement à
Madame Danièle HYPOLITE, 12 rue du Général Paradis
54120 THIAVILLE SUR MEURTHE ☎ 03.83.71.40.83

Les chèques seront libellés à l'ordre du Comité des Fêtes - THIAVILLE
Les réservations ne seront officielles qu'après règlement.

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél :

Réserve un emplacement de mètres à 3 € le mètre linéaire (2 m minimum)

Ci-joint la somme de :€

Règlement par chèque n°

Règlement en espèces

(Un reçu sera délivré pour les règlements en espèces)

Signature

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Pour les particuliers : photocopie d'une pièce d'identité (recto verso)

Pour les professionnels : n° Registre du Commerce (extrait de moins de trois mois)

Et joindre la liste des objets à vendre

SPORT DETENTE

Vous avez entre 7 et 77 ans et vous désirez faire du handball dans la nouvelle salle de sport Thiavilloise ?

Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous auprès de Monsieur Laurent Fleurigeon, 4 rue d'Alsace à Thiaville.

Ensemble, nous pourrons construire une association de handball loisirs.

Pour plus de renseignements, contacter M. Fleurigeon au : 06.74.83.51.70.

Coupon réponse à remettre, soit auprès de M. Fleurigeon, soit à la mairie.

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

N° Tel:

Date de naissance :

Une page de notre histoire

L'ASSEMBLEE MUNICIPALE DE FAGNOUX

La décision du Bureau intermédiaire de Vic :

18 avril 1788

Fagnou Vu la formation de l'assemblée municipale de Fagnou qui n'est composé que d'un membre outre le curé et le syndic tandis qu'il ne peut y en avoir moins de trois

Le Bureau a arrêté ouï MM. les Procureurs syndics que le syndic de la municipalité dudit lieu sera tenu de convoquer le premier dimanche qui suivra la réception du présent arrêté qui lui sera envoyé a la diligence de MM. les Procureurs syndics une assemblée Paroissiale à l'effet de procéder dans la forme prescrite par les réglemens a l'élection de deux membres deladitte assemblée pour compléter le nombre de trois lesquels membres seront pris dans la classe des habitants payant au moins quinze livres d'impositions tant foncières que personnelles dequoi sera dressé procès verbal dont sera remis dans les délais de huitaine une Expédition au bureau.

Décision du Bureau intermédiaire de Vic.

(ADMM C 550)

Fagnou Cejourd'hui vingtième may mil sept cent quatre vingt huit

Nous habitans de la Communauté de Fagnou Déclarons qu'étant assemblés au Sujet d'un Extrait des Registres du Bureau Intermédiaire de l'Assemblée du District de Vic qui nous ordonne de faire trois membres (comme n'ayant pu les faire l'an dernier à cause des trente livres selon l'ordonnance) à ce sujet nous avons procédé comme suit(+)

François Laurent Syndic ordinaire payant	47 livres
Tant pour subvention que capitalisation	
Sébastien Martin Membre ordinaire payant	30 livres
Tant de vingt subvention que capitalisation	
Etienne Poirson nouveau membre payant	26 livres
Tant de vingt subvention que capitalisation	
Joseph Colin nouveau membre payant	17 livres
Tant de vingt subvention que capitalisation	
. Humbert Pilot Greffier nouveau	

Fait et arrêté à fagnou les ans et jours avant dits et avons signés à la réserve du Greffier lequel se trouve absent présentement.

Etienne Poirson maire J. Colin
François Laurent syndic Pilot Greffier

(ADMM C 548)

Le deuxième dimanche d'août 1787, les habitants de Fagnoux se conformant à l'ordonnance n'avait désigné que le Syndic et un membre
Le procès- verbal de l'élection ne figure pas aux archives départementales

FAGNOUX

Aujourd'hui quinzieme mars 1789 en L'Assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée en conséquence de la Lecture qui nous a été faite au prône de la messe paroissiale, Suivant La Lettre du Roy concernant les Etats Généraux Sont comparus tous les habitants de la Communauté de Fagnoux au Domissil de Sébastien Martin Maire et Sindic de l'Assemblée Municipalle. Lesquels habitants sont compris dans les Rôles des Impositions . Laquelle Communauté est composée de onze feûs lesquels ont fait pour obéir aux ordres de Sa Majesté et La Lecture et publication qui nous à été faite cejourd'hui à la messe de paroisse par Monsieur L'Abbé Campin vicaire à la Chapelle en outre avons choisis à la pluralité des Voix pour députés Sébastien Martin et Etienne Poirson qui nous ont promis de porter aladitte assemblée Le présent procès verbal et le cahier de doléance

Fait audit fagnoux Les ans et Jours avant dit et ont signé

Nicolas Philippe Gabriel Coltat J Colin
Etienne Poirson député Sébastien Martin maire et Sindic

Pilot Greffier